



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.7
3 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 3 FÉVRIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 30 janvier et le 1er février 1995, il semble que 47 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Par ailleurs, il semble que deux autres vols aient eu lieu le 28 janvier et deux autres le 29 janvier 1995, qui n'avaient pas été signalés auparavant. On trouvera dans l'annexe II des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 3 602.

ANNEXE I

Informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(30 janvier-1er février 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3552	30 janv.	11 h 05	11 h 07	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3553	30 janv.	11 h 17	11 h 19	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3554	30 janv.	12 h 20	12 h 22	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3555	30 janv.	12 h 30	12 h 32	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3556	30 janv.	13 h 15	13 h 30	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère vert foncé de type Gazelle effectuer un vol d'essai au-dessus et autour de l'aérodrome de Zaluzani (Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3557 à 3560	30 janv.	14 h 48	15 h 50	Le personnel de la FORPRONU a vu par deux fois un hélicoptère Mi-8/HIP quitter la zone de la rivière Rakitnica, puis la survoler, avant de se diriger vers la partie sud de la zone démilitarisée de Sarajevo. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est puis ouest Basse Faible
3561 et 3562	31 janv.	01 h 10	01 h 45	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8/HIP, atterrir à Casin (à 15 kilomètres au nord de Bihać). Le même hélicoptère a décollé 35 minutes plus tard. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est en ouest Basse Faible
3563	31 janv.	08 h 35	12 h 25	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère vert de type Gazelle survoler l'aérodrome de Zaluzani (Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Basse Faible
3564	31 janv.	08 h 43	12 h 38	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère vert de type Gazelle survoler l'aérodrome de Zaluzani (Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Basse Faible
3565	31 janv.	15 h 35	15 h 38	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3566	31 janv.	16 h 05	16 h 08	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
3567	31 janv.	16 h 20	16 h 23	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère blanc et bleu de type Mi-17/HIP, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
3568	31 janv.	18 h 07	18 h 10	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible

/ . . .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3569	31 janv.	18 h 11	18 h 14	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Basse Faible
3570	31 janv.	18 h 22	18 h 25	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
3571	31 janv.	18 h 31	18 h 34	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
3572 et 3573	31 janv.	21 h 00	21 h 03	Le personnel de la FORPRONU a vu deux hélicoptères non identifiés voler à 10 kilomètres à l'est de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone dont on ne sait pas avec certitude qui la contrôle.	Sud Basse Faible
3574 à 3586	1er février	00 h 30	00 h 32	Le personnel de la FORPRONU a vu 13 hélicoptères non identifiés voler à 9 kilomètres à l'est de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone dont on ne sait pas avec certitude qui la contrôle.	Sud Basse Faible
3587	1er février	15 h 35	15 h 37	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Gazelle décoller de l'aérodrome de Zaluzani (Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Basse Faible
3588	1er février	22 h 57	22 h 59	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié voler à 3 kilomètres à l'est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Faible
3589 à 3598	1er février	23 h 45	23 h 47	Le personnel de la FORPRONU a vu 10 hélicoptères non identifiés voler à 6 kilomètres à l'est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Faible

ANNEXE II

Informations complémentaires sur des vols non autorisés par la FORPRONU
effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(28-29 janvier 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3599 et 3600	28 janv.	11 h 25	11 h 27	Des membres du personnel de la FORPRONU ont vu un hélicoptère de type Gazelle atterrir puis décoller d'un terrain situé derrière leur hôtel à Mahovljani. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Basse Faible
3601	29 janv.	07 h 51	09 h 33	Le personnel de la FORPRONU a fait état d'un signal radar (présumé être celui d'un hélicoptère) à 15 kilomètres au nord de Bogojno, qui a disparu à 10 kilomètres au sud-ouest de Zvornik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont on ne sait pas avec certitude qui la contrôle.	Est Basse Faible
3602	29 janv.	07 h 55	09 h 43	Le personnel de la FORPRONU a fait état d'un signal radar (présumé être celui d'un hélicoptère) à 50 kilomètres au nord-ouest de Bogojno, qui a disparu à 25 kilomètres au sud-ouest de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont on ne sait pas avec certitude qui la contrôle.	Est Basse Faible
